



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

maladie de Lyme

Question au Gouvernement n° 2400

Texte de la question

MALADIE DE LYME

M. le président. La parole est à M. Vincent Descoeur.

M. Vincent Descoeur. Madame la ministre des solidarités et de la santé,...

M. Pierre Cordier. Elle n'est pas là !

M. Vincent Descoeur. ...je souhaite vous faire partager les interrogations de mes collègues de tous les bancs de cette assemblée qui participent aux travaux du groupe d'études sur la maladie de Lyme, que je copréside avec ma collègue de la majorité Nicole Trisse. À cette heure, de nombreux malades atteints de la maladie de Lyme, mais aussi les personnes souffrant de symptômes leur laissant craindre qu'elles sont atteintes, se retrouvent en errance thérapeutique et désespèrent d'obtenir des réponses à leurs nombreuses interrogations.

Mme Bérengère Poletti. Tout à fait !

M. Vincent Descoeur. Leur prise en charge comme le traitement de la maladie mais aussi et, c'est plus inquiétant, les recommandations de la Haute Autorité de santé, divisent la communauté scientifique, ce qui ajoute au désarroi des personnes qui souffrent et des associations qui les représentent, alors que, dans le même temps, le nombre de nouveaux cas recensés ne cesse d'augmenter : 67 000 pour la seule année 2018.

Nous n'avons pas la prétention de trancher un débat scientifique mais il est de notre devoir de relayer les préoccupations de nos concitoyens. C'est dans cet esprit que nous avons proposé, la semaine dernière, que soient inscrits au PLF pour 2020 les crédits nécessaires à la recherche contre cette maladie...

M. Michel Herbillon et M. Marc Le Fur . Très bien !

M. Vincent Descoeur. ...sur les tests de dépistage, dont la fiabilité fait débat, sur les formes sévères voire persistantes de la maladie ou encore sur les co-infections. C'est le sens des amendements au PLF que nous avons déposés et qui ont été malheureusement rejetés après un avis défavorable du Gouvernement (*Huées sur les bancs du groupe LR.*)

Ma question est simple : pourquoi refusez-vous d'abonder le plan Lyme et d'octroyer les crédits nécessaires à la recherche, à l'heure où de nombreux pays se saisissent de la question ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe LR et sur quelques bancs des groupes MODEM et LT.*)

M. le président. La parole est à Mme la secrétaire d'État auprès de la ministre des solidarités et de la santé.

Mme Christelle Dubos, *secrétaire d'État auprès de la ministre des solidarités et de la santé*. Je vous remercie pour votre question, monsieur Descoeur, et salue votre investissement dans ce dossier en tant que coprésident du groupe d'études maladie de Lyme, aux côtés de Mme Nicole Trisse. Le Gouvernement est sensible à la situation que vous décrivez ; nous avons d'ailleurs eu l'occasion d'en débattre la semaine dernière. Nous comprenons les difficultés des familles confrontées à l'errance diagnostique et avons pleinement conscience qu'il est indispensable de progresser dans la connaissance des maladies vectorielles. La fracture qui traverse la communauté scientifique témoigne de la nécessité d'aller plus loin.

Le ministère des solidarités et de la santé mène plusieurs actions en ce sens. En matière de prévention, des documents d'information élaborés par le ministère et les agences sanitaires sont mis à la disposition du public et des intervenants depuis quelques années. En parallèle, l'agence Santé publique France sensibilise chaque été plusieurs dizaines de milliers de correspondants. Par ailleurs, le plan national de prévention et de lutte contre la maladie de Lyme et les maladies transmissibles par les tiques a permis d'instaurer des parcours de soins qui contribuent à lutter contre l'errance médicale des patients.

Mme Marie-Christine Dalloz. C'est faux, madame la secrétaire d'État !

Mme Christelle Dubos, *secrétaire d'État*. Conformément à la gradation classique des soins, ces parcours sont organisés en trois niveaux : la médecine ambulatoire ; des centres de compétences répartis sur le territoire ; cinq centres de référence, dont la liste a été arrêtée cet été. Ces derniers ont pour mission d'animer le réseau de prise en charge des patients, de lancer des actions de recherche clinique et de proposer une réponse experte à des malades se trouvant dans une situation complexe. Pour leur part, les agences régionales de santé sont chargées d'identifier des centres de compétences. Enfin, la Haute Autorité de santé poursuit l'actualisation des recommandations, avec les organisations professionnelles de santé et les associations de malades. La prise en charge pluridisciplinaire offrira une vraie réponse aux patients.

M. Marc Le Fur. Mais vous avez refusé les crédits nécessaires !

M. Maxime Minot. Ah bravo !

M. le président. La parole est à M. Vincent Descoeur.

M. Vincent Descoeur. Je vous remercie de vos remerciements, mais j'aurais préféré que vous accédiez à notre demande. Je vous exhorte d'écouter le désarroi des malades, avant qu'ils ne cèdent au désespoir !
(Applaudissements sur les bancs du groupe LR et sur quelques bancs des groupes MODEM et LT.)

Données clés

Auteur : [M. Vincent Descoeur](#)

Circonscription : Cantal (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2400

Rubrique : Maladies

Ministère interrogé : Solidarités et santé (Mme la secrétaire d'État auprès de la ministre)

Ministère attributaire : Solidarités et santé (Mme la secrétaire d'État auprès de la ministre)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 novembre 2019](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [13 novembre 2019](#)